

Éléments de diagnostic de santé au travail en ALPC : contexte socio-économique, accidents du travail et maladies professionnelles

En bref

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé Travail (PRST), ce document présente des éléments de diagnostic sur la population salariée et les risques professionnels, au travers de l'étude des accidents du travail et des maladies professionnelles reconnues.

Les problématiques de santé au travail et de risque professionnel sont très liées au secteur d'activité et également aux caractéristiques des salariés (catégorie socio-professionnelle, qualification, âge...).

Après une présentation de certains grands traits du contexte socio-économique de la région, les statistiques sur la sinistralité au travail sont analysées au regard des caractéristiques du tissu économique et de la population salariée sur le champ du régime général et agricole.



SOMMAIRE

p. 2 1 - CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- La population salariée par grand secteur d'activité
- Une spécificité sectorielle particulièrement forte dans l'agriculture, le médico-social, l'industrie du bois, l'aéronautique et les assurances
- Une dynamique de l'emploi contrastée selon les territoires
- Près d'un quart d'ouvriers parmi les actifs occupés en ALPC
- 47% des actifs en emploi ont un niveau de diplôme inférieur au bac

p. 5 2 - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

- Plus de 62 000 d'accidents du travail en ALPC dont 28% en Gironde
- Le taux de fréquence des accidents du travail est en diminution
- ... mais l'indice de gravité augmente
- Des accidents du travail plus fréquents pour les intérimaires, et plus graves dans l'agriculture
- Fréquence plus forte des accidents du travail chez les hommes, chez les ouvriers et chez les jeunes (notamment apprentis)
- Manipulation d'objets et accidents de plain-pied : principales causes d'accidents du travail
- Des blessures le plus souvent localisées au tronc, aux mains ou aux jambes

p. 10 3 - LES ACCIDENTS DE TRAJET EN ALPC

- Plus de 6 600 accidents de trajet en alpc
- les jeunes plus souvent accidentés sur le trajet

p. 12 4 - LES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

- Près de 6 000 maladies professionnelles reconnues en ALPC
- Taux de fréquence des maladies professionnelles plus élevé dans les Deux-Sèvres, en Vienne, à Pauillac et Oloron-Sainte-Marie
- Des maladies professionnelles plus fréquentes dans l'industrie et l'agriculture
- Neuf maladies professionnelles sur dix sont des troubles musculo-squelettiques
- Des maladies professionnelles plus fréquentes chez les ouvriers et les plus âgés, et plus graves chez les hommes
- Des MP reconnues plus fréquentes dans les entreprises de taille intermédiaire

1 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

LA POPULATION SALARIÉE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

La population salariée en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) s'élève à un peu plus de 2 millions. Avec près de 2,5% des emplois salariés dans l'agriculture (soit près de 51 000 salariés), l'ALPC est la région la plus agricole de France. En prenant en compte les non-salariés, encore plus nombreux dans ce secteur, l'agriculture représente 4,9% de l'emploi.

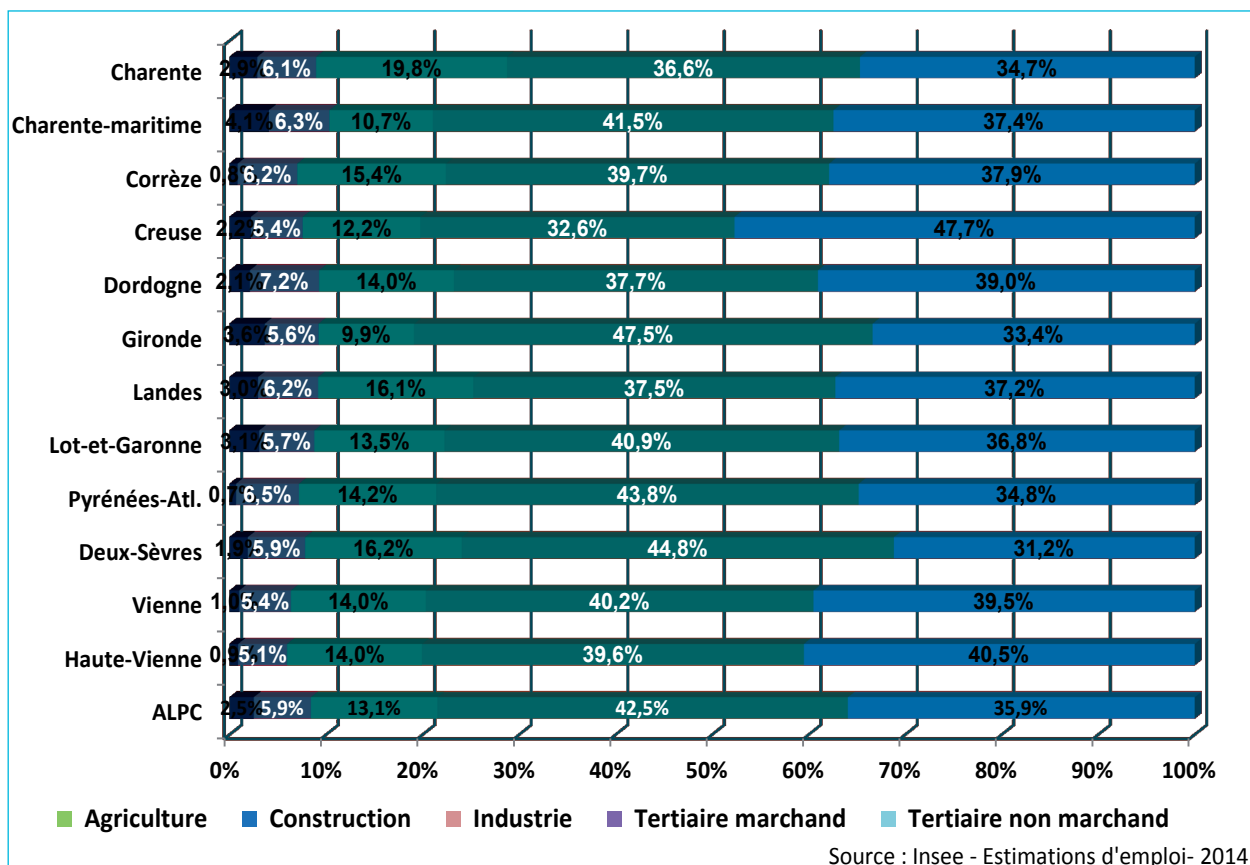
Si le poids de l'industrie, avec 265 000 salariés (soit 13,1% de l'emploi), est moins important que dans d'autres régions, des filières industrielles traditionnelles sont cependant bien représentées. Parmi elles, celles de l'agroalimentaire qui emploient près de 54 000 salariés, constituées essentiellement de PME implantées dans l'ensemble des départements. Autre secteur important en ALPC, celui du bois et du papier qui occupe directement plus de 24 000 salariés, et bien plus si on tient compte de l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval en passant par la fabrication de meubles, la construction Bois ou encore des secteurs émergents comme la Chimie verte. Un autre secteur industriel prépondérant, qui affiche l'ALPC au troisième rang des régions est celui de l'aéronautique et du spatial.

La majorité des salariés de ce secteur est implantée en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans certains de ces secteurs industriels le taux de fréquence d'accidents du travail est relativement élevé (exemple de certains métiers de la métallurgie et du bois).

Le secteur de la construction, dans lequel les accidents du travail sont les plus nombreux, compte plus de 119 600 emplois. Il représente 5,9% de l'emploi soit un peu plus qu'en France métropolitaine (5,6%). Les établissements de ce secteur sont en majorité de petite taille, de type artisanal.

La part prépondérante des services n'a cessé de progresser : elle représente plus des trois quart de l'emploi. Dans les secteurs de l'hébergement médico-social - action sociale (78 000 salariés) et du transport-entrepôt (77 000 salariés), la sinistralité est relativement élevée par comparaison aux autres secteurs du tertiaire.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR GRAND SECTEUR ET DÉPARTEMENT



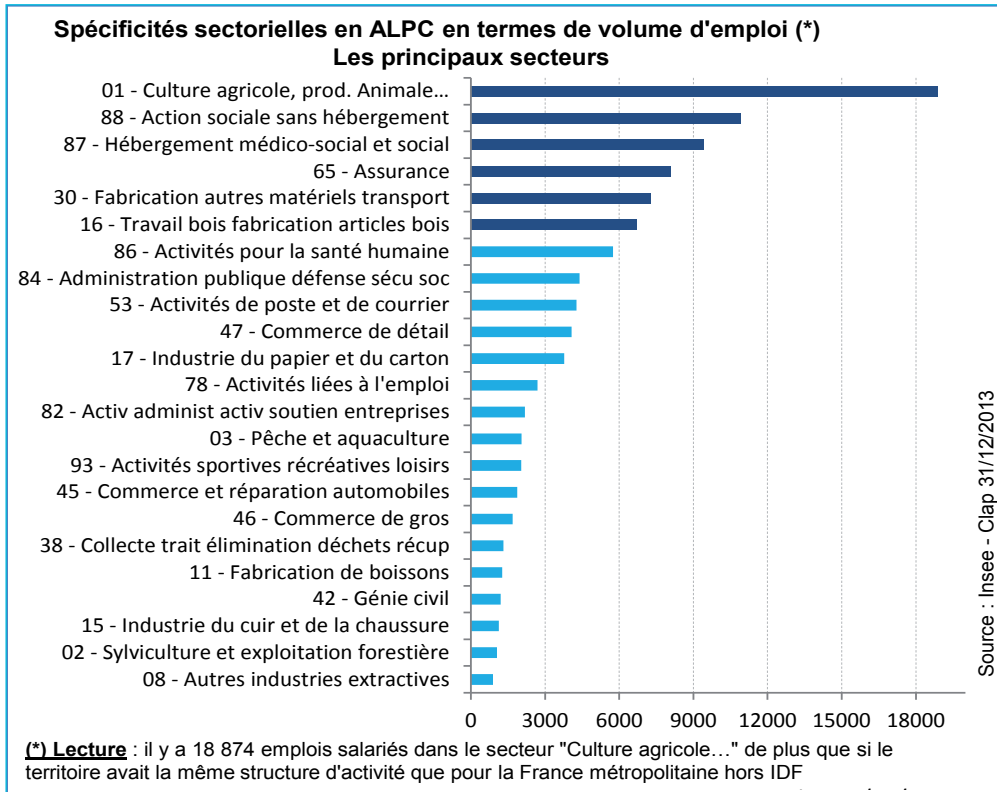
UNE SPÉCIFICITÉ SECTORIELLE PARTICULIÈREMENT FORTE DANS L'AGRICULTURE, LE MÉDICO-SOCIAL, L'INDUSTRIE DU BOIS, L'AÉRONAUTIQUE ET LES ASSURANCES

En ALPC, les secteurs de l'agriculture, la pêche et de l'aquaculture sont surreprésentés par comparaison au reste de la France de province. C'est le cas aussi de certains secteurs de l'industrie à l'instar du bois et de

l'aéronautique. Dans les services, le secteur des assurances, avec une forte implantation dans les Deux-Sèvres, est également bien représenté.

De même, dans le secteur des services à la personne, en particulier dans l'action sociale, l'hébergement médico-social ou la santé, et aussi dans le commerce, la région compte proportionnellement davantage d'emploi qu'en France de province.

**SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES EN ALPC EN TERMES DE VOLUME D'EMPLOI (*)
LES PRINCIPAUX SECTEURS.**

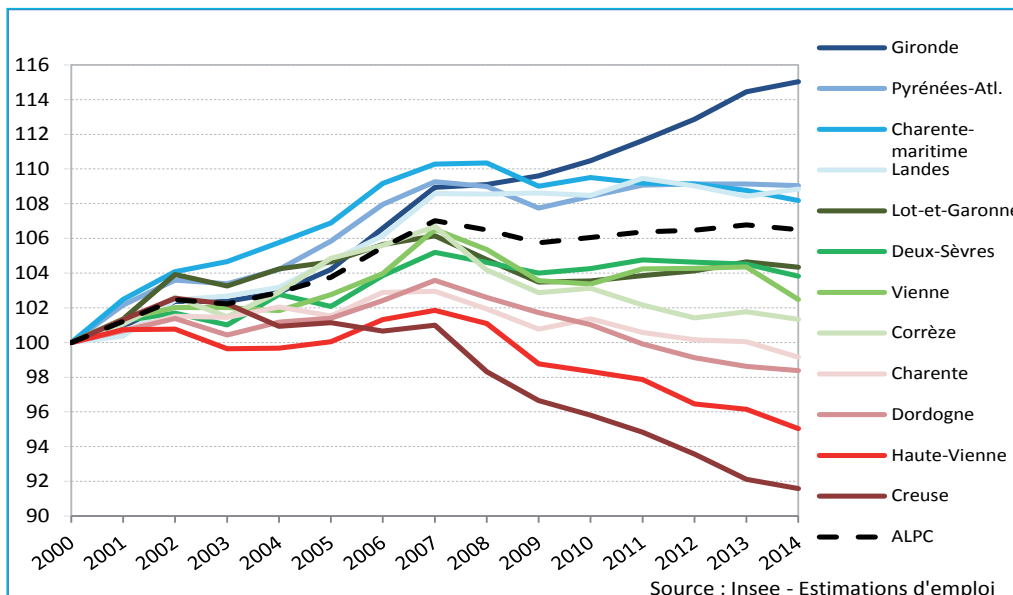


UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI CONTRASTÉE SELON LES TERRITOIRES

Certains départements ont mieux résisté à la crise économique. Dans les départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, de la Charente-Maritime et des

Landes, l'emploi salarié a mieux résisté. En revanche, dans les départements de la Creuse, la Haute-Vienne, la Dordogne et la Charente, l'emploi a peu progressé avant la crise de 2008 et n'a cessé de chuter depuis, y compris dans le secteur tertiaire marchand.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR DÉPARTEMENT.



C'est dans l'industrie que la baisse de l'emploi est la plus forte. Elle concerne tous les départements, dans une moindre mesure, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques. Dans la construction aussi, mais seulement depuis 2008, l'emploi a chuté dans tous les départements

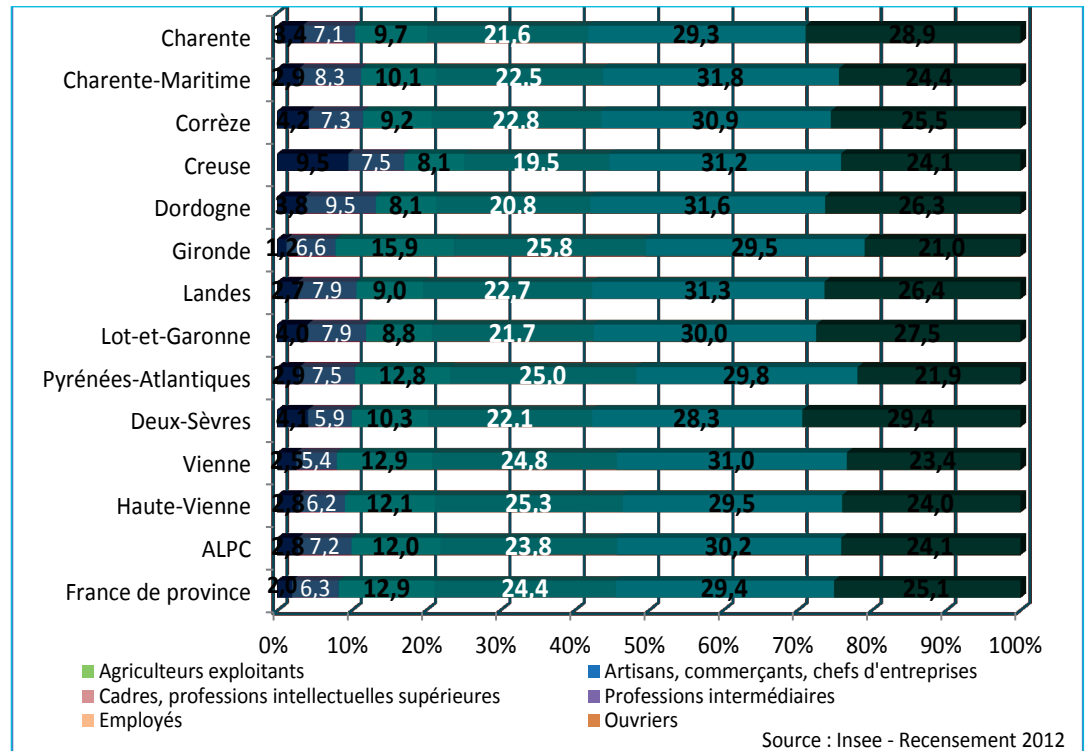
PRÈS D'UN QUART D'OUVRIERS PARMIS LES ACTIFS OCCUPÉS EN ALPC

La catégorie socio-professionnelle, comme le secteur d'activité, impacte fortement les risques d'accidents du travail.

Compte tenu des métiers exercés, la catégorie des ouvriers est plus exposée au risque de sinistralité au travail. En ALPC, près d'un quart des actifs ayant un emploi sont ouvriers. Cette proportion atteint 29% en Charente et dans les Deux-Sèvres.

A l'opposé, elle est bien plus faible en Gironde ou dans les Pyrénées-Atlantiques (respectivement 21,0% et 21,9%). La proportion d'employés est moins disparate entre les départements : elle oscille autour de 30%.

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



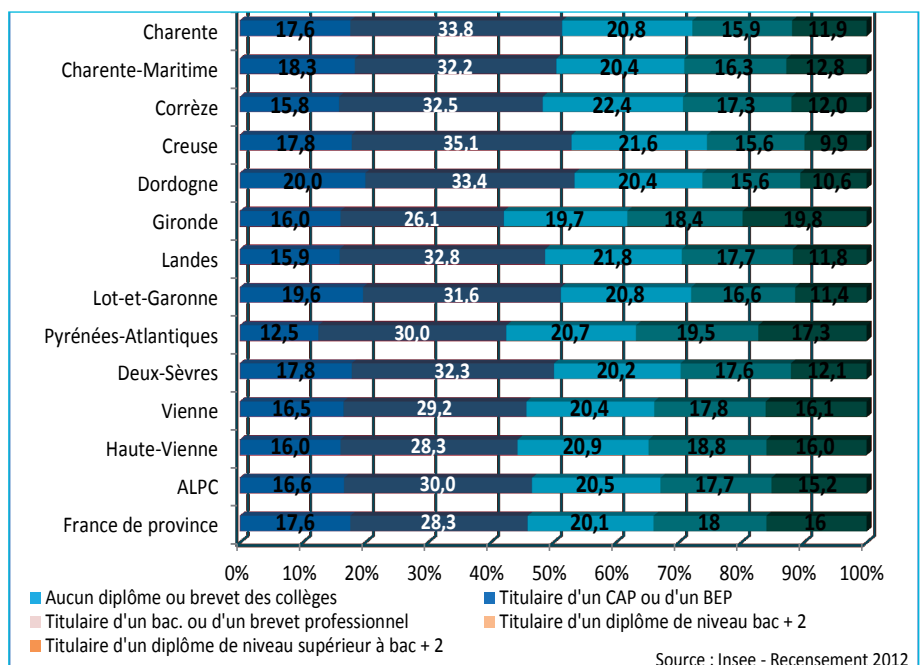
47% DES ACTIFS EN EMPLOI ONT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BAC

Comme pour la catégorie-socioprofessionnelle, le niveau de diplôme des actifs occupés est très hétérogène selon les territoires.

Dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, seuls 12,5% des actifs en emploi sont sans diplôme ou titulaires d'un brevet des collèges. Dans les départements de la Dordogne, du Lot-

et-Garonne, des Charentes, de la Creuse et des Deux-Sèvres, cette proportion est plus élevée (fluctuant de 18 à 20%).

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAU DE FORMATION



2 - LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN ALPC

PLUS DE 62 000 ACCIDENTS DU TRAVAIL EN ALPC DONT 28% EN GIRONDE

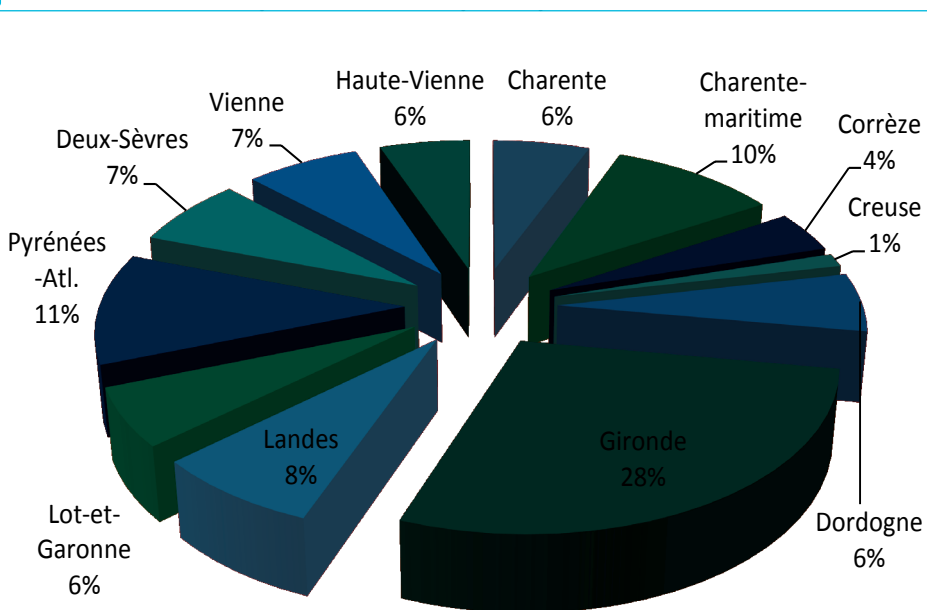
En 2012, on compte près de 62 200 accidents du travail (AT) en ALPC pour les salariés du régime général et agricole¹. Près de 28% des AT se concentrent en Gironde, majoritairement dans la zone d'emploi de Bordeaux (23,4%). La creuse représente 1% des AT de la nouvelle région et la Corrèze 4%.

Les autres départements représentent entre 6 et 11% des AT de la région. Le niveau de sinistralité évolue assez peu entre 2010 et 2012, après une baisse en 2009 du fait du ralentissement de l'activité économique se traduisant logiquement par une baisse du nombre d'AT.

On observe le lien entre la sinistralité et l'activité économique en suivant parallèlement aux accidents du travail le nombre d'heures travaillées estimé. Une baisse d'activité peut également avoir pour effet de diminuer le taux de fréquence des AT, c'est-à-dire le nombre moyen d'AT rapporté au

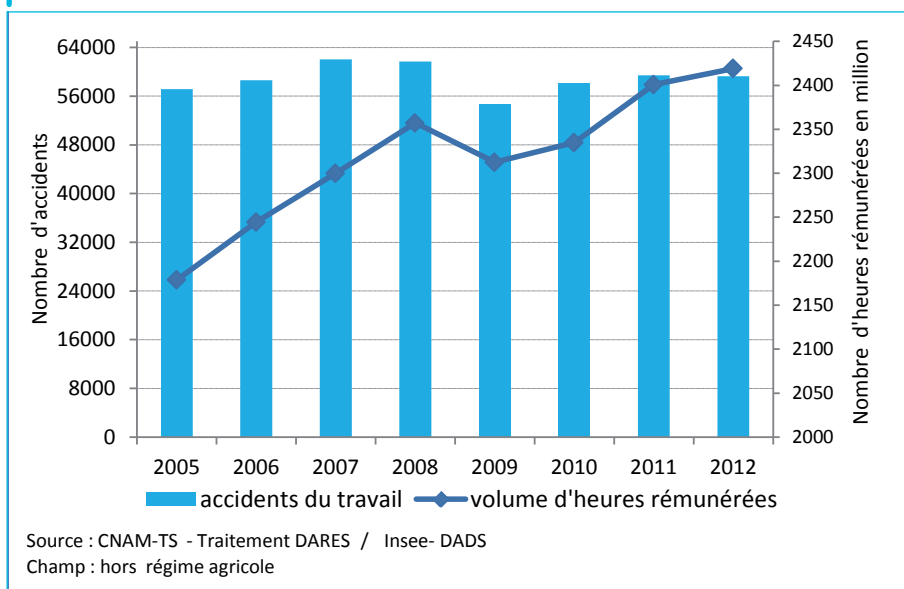
nombre d'heures travaillées, compte tenu de la moindre intensité du travail. C'est ce qui est constaté au début de la crise économique avant les premiers ajustements de l'emploi.

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR DÉPARTEMENT



Source : CNAM-TS - MSA / Traitement DARES

ACCIDENTS DU TRAVAIL EN ALPC

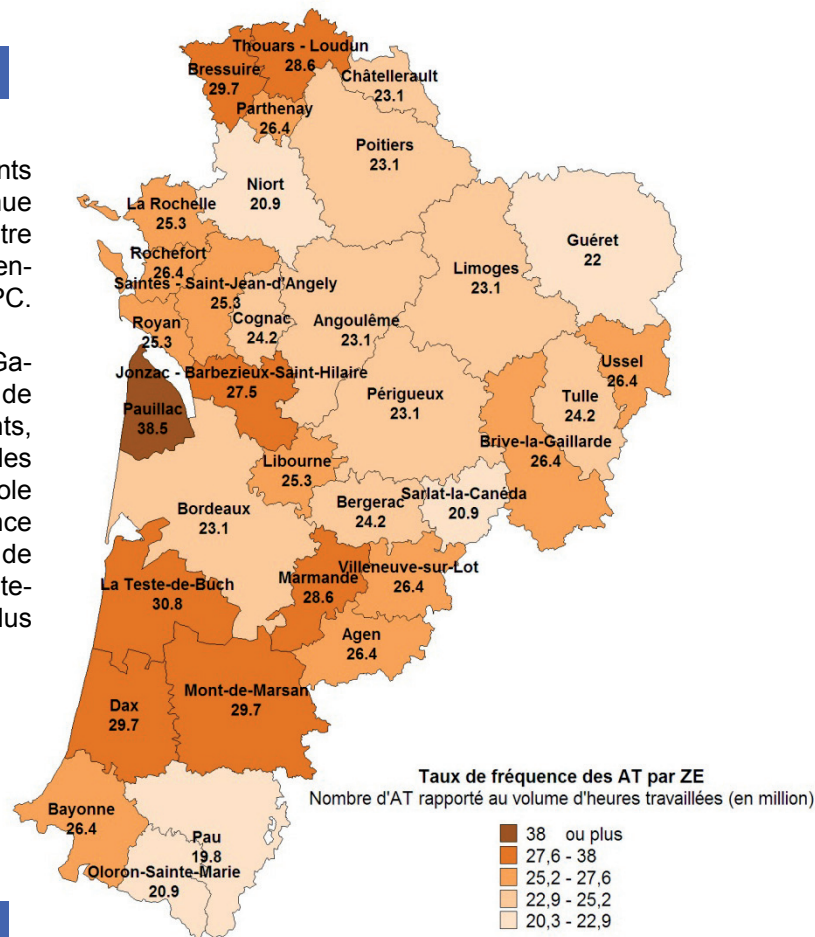


¹ Les statistiques contenues dans ce document, consolidées par la Dares, intègrent désormais en complément des données de la CNAMTS, celles des salariés du régime agricole qui dépendent de la MSA. Sur ce champ plus complet, la dernière année disponible utilisée dans cette étude est 2012. Pour mettre en relation les accidents du travail avec le nombre d'heures travaillées, les données des DADS-INSEE 2012 ont été utilisées, pour fournir des indicateurs par secteurs d'activité, sexe, âge et type d'AT...

LE TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EST EN DIMINUTION

Le taux de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents rapporté au volume d'heures travaillées (en million) diminue depuis plusieurs années, en ALPC comme en France. Entre 2008 et 2012, il est passé en ALPC de 26,2 à 24,4. La tendance est à la baisse dans tous les départements de l'ALPC.

C'est dans le département des Landes (30,1), du Lot-et-Garonne (26,5) et de la Charente-Maritime (26,2) que le taux de fréquence d'AT est le plus fort. Au sein des départements, les situations sont relativement contrastées. C'est dans les zones d'emploi de Pauillac, où la part de l'emploi agricole est particulièrement importante, que le taux de fréquence d'AT est le plus élevé (38,1). Dans les zones d'emploi de Bressuire, Châtelleraut, Thouars, Mont-de-Marsan, la Teste-de-Buch, Dax ou Marmande, le taux de fréquence est plus élevé par comparaison à la moyenne régionale.



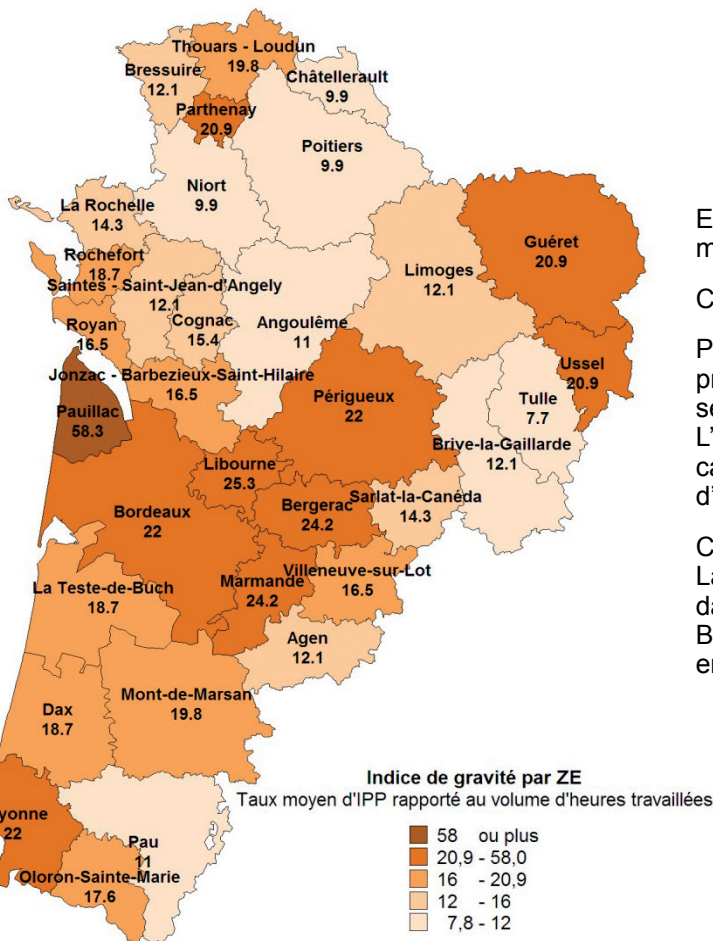
... MAIS L'INDICE DE GRAVITÉ AUGMENTE

En ALPC, les AT occasionnant une incapacité partielle permanente (IPP) attestée représentent près de 6,3% du total.

Cette proportion progresse de 1 point entre 2008 et 2012.

Pour évaluer le niveau de gravité des AT, il faut également prendre en compte les taux d'IPP traduisant le niveau des séquelles et leur conséquence sur la capacité à travailler. L'indice de gravité des AT représentant le taux moyen d'incapacité partielle (IPP) occasionné par des AT (par million d'heures travaillées) progresse aussi de 2008 à 2012.

C'est en Gironde, en Dordogne, en Creuse et dans les Landes que l'indice de gravité est le plus élevé, en particulier dans les zones d'emploi de Pauillac (très élevé), Libourne, Bordeaux, Marmande, Bayonne, Ussel, Guéret, Bergerac ou encore Périgueux.



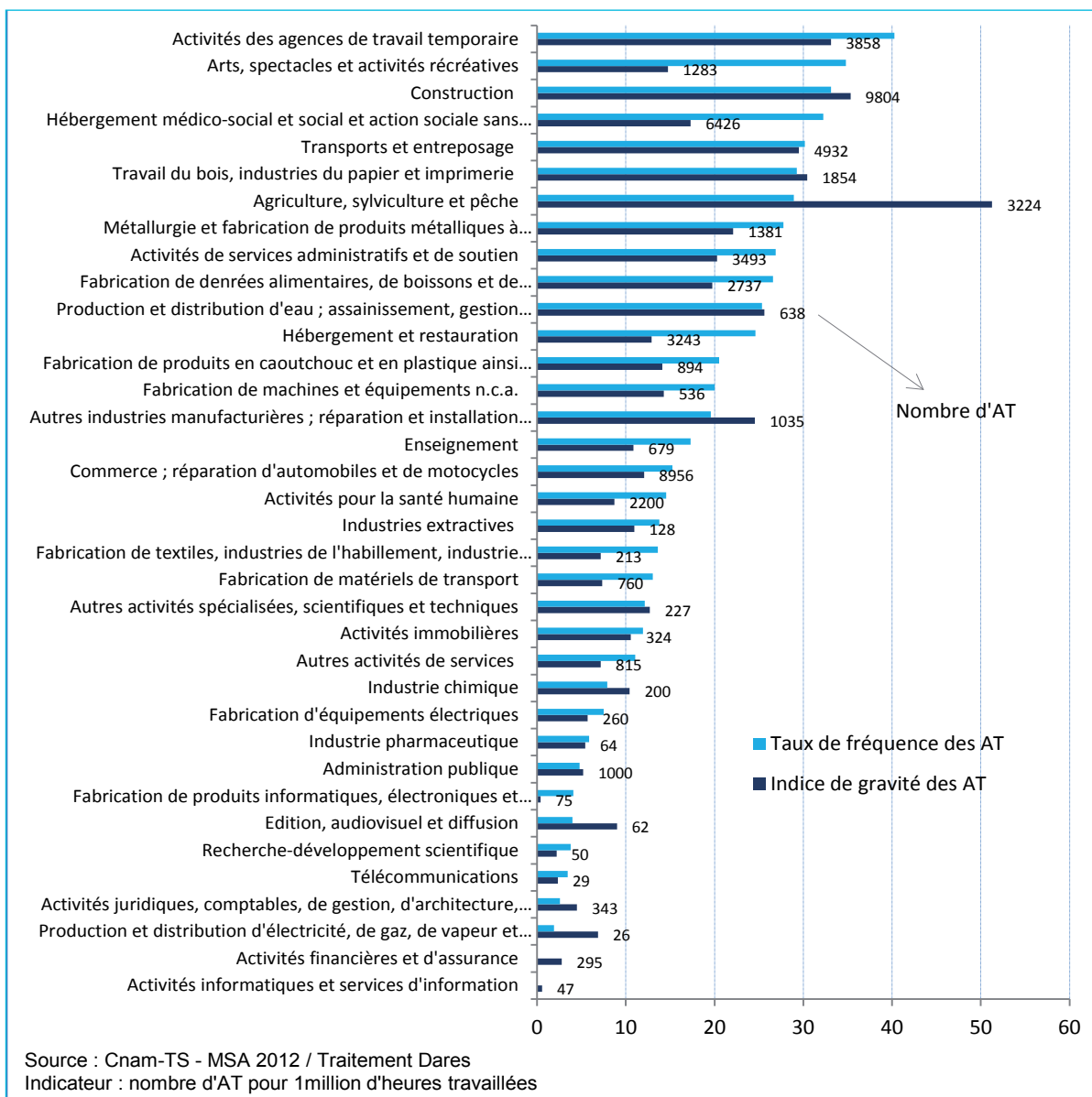
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FRÉQUENTS POUR LES INTÉRIMAIRES, ET PLUS GRAVES
DANS L'AGRICULTURE

La fréquence et la gravité sont fortement liées au domaine d'activité exercée. Ce sont dans les secteurs de la construction, des activités récréatives, de l'hébergement médico-social et action sociale, du transport, de l'industrie du bois, de l'agriculture et de la métallurgie que les taux de fréquence sont les plus élevés en ALPC.

Les activités des intérimaires (regroupées dans la nomenclature « Activités des agences de travail temporaire ») qui s'exercent dans les différents secteurs d'activité, notamment dans l'industrie et la construction, présentent le

taux de fréquence le plus élevé. Près de 40% de l'emploi intérimaire se concentre dans les secteurs de l'industrie, 24% dans ceux de la construction. Cela est en partie lié au manque d'ancienneté sur le poste, dont on sait l'impact sur l'augmentation du risque professionnel. Dans le secteur agricole, la gravité est la plus importante. C'est dans la culture de la vigne que les accidents sont les plus nombreux et dans l'élevage et la sylviculture qu'ils sont les plus graves.

TAUX DE FRÉQUENCE ET INDICE DE GRAVITÉ DES AT EN ALPC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Les indicateurs :

- Taux de fréquence = "nombre d'AT" / "nombre d'heures travaillées" × 1 000 000

Cet indicateur rapporte les AT au temps de travail. C'est le nombre moyen d'AT pour 1 million d'heures rémunérées.

- Indice de gravité = "total des taux d'IPP" / "nombre d'heures travaillées" × 1 000 000

Cet indicateur représente le taux moyen d'incapacité partielle (IPP) occasionné par des AT par million d'heures rémunérées.

- Proportion d'AT avec IPP

Cet indicateur représente le risque de subir un AT débouchant sur une séquelle physique permanente.

FRÉQUENCE PLUS FORTE DES AT CHEZ LES HOMMES, CHEZ LES OUVRIERS ET LES JEUNES (NOTAMMENT APPRENTIS)

Plus de 7 accidents sur 10 concernent un homme. La fréquence des AT est plus élevée chez les hommes (taux de fréquence de 29 contre 18 pour les femmes). Ce constat reste vrai à âge égal, catégorie socio-professionnelle identique et secteur d'activité équivalent.

L'évolution de la fréquence des AT reste cependant plus favorable chez les hommes pour qui diminue entre 2008 et 2012 alors qu'elle progresse légèrement chez les femmes. La gravité des accidents est également plus importante chez les hommes : l'indice de gravité s'élève à 22,0 contre 9,3 chez les femmes.

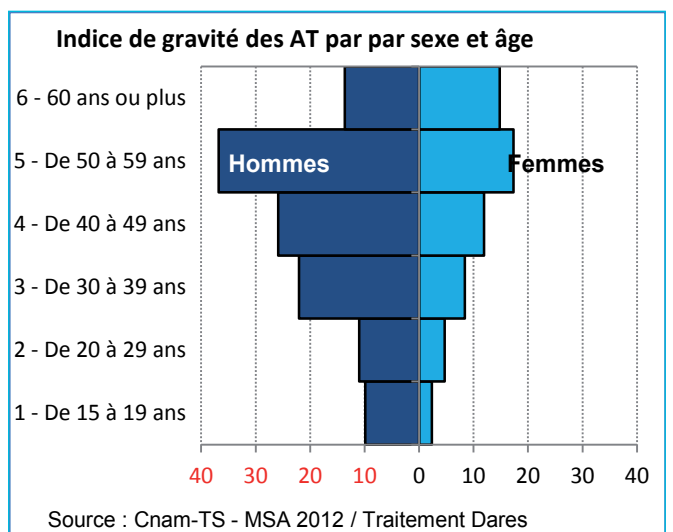
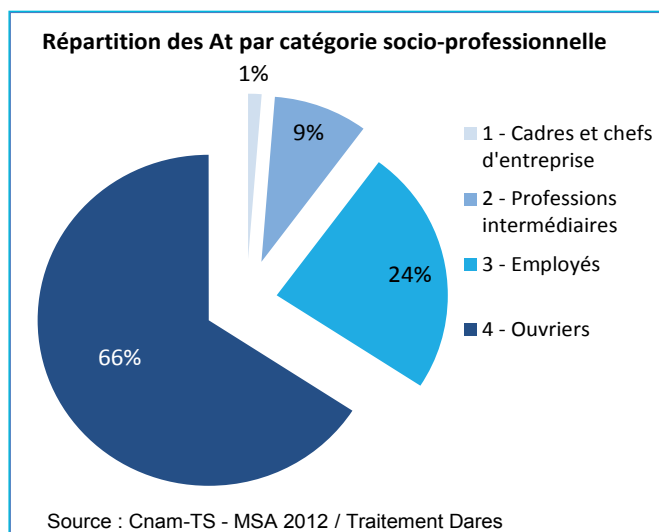
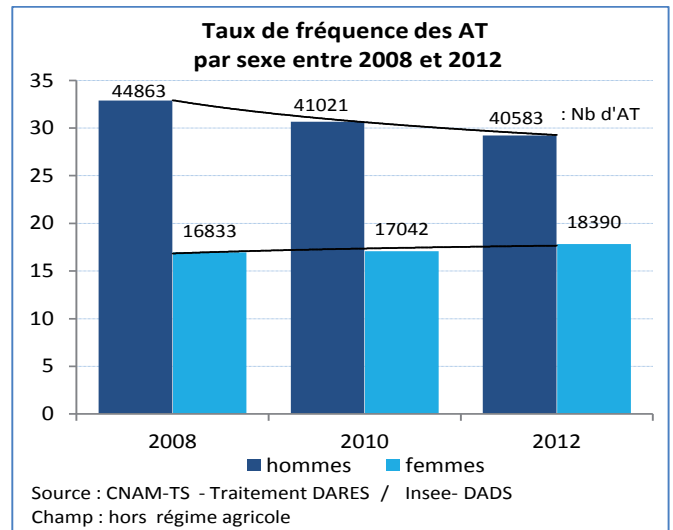
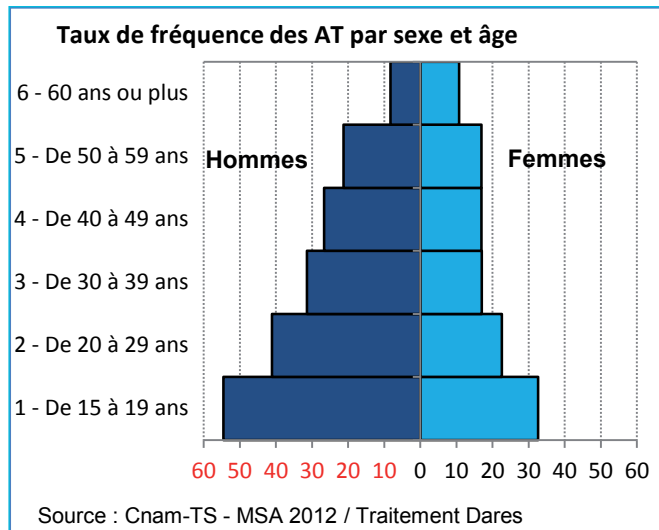
De même, les jeunes sont plus fréquemment touchés par les AT. Les taux de fréquence sont deux fois plus élevés chez les très jeunes par comparaison à l'ensemble des salariés. La fréquence des accidents est très importante chez les plus

jeunes (15-19 ans) souvent en apprentissage. Elle décroît en fonction de l'âge.

A l'inverse, la gravité des AT augmente avec l'âge. C'est entre 50 et 60 ans que les accidents sont en moyenne les plus graves.

Les taux de fréquence d'AT sont largement plus importants chez les ouvriers. Ils sont plus exposés aux AT sur des métiers à risque, notamment dans la construction et l'industrie. Leur fréquence a cependant diminué plus que dans les autres catégories moins exposées.

La gravité des accidents est également plus élevée dans cette catégorie socio-professionnelle. La majorité des accidents mortels concerne des ouvriers : 37 sur 55 en 2012 dans la région.



MANIPULATION D'OBJETS ET ACCIDENTS DE PLAIN-PIED : PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

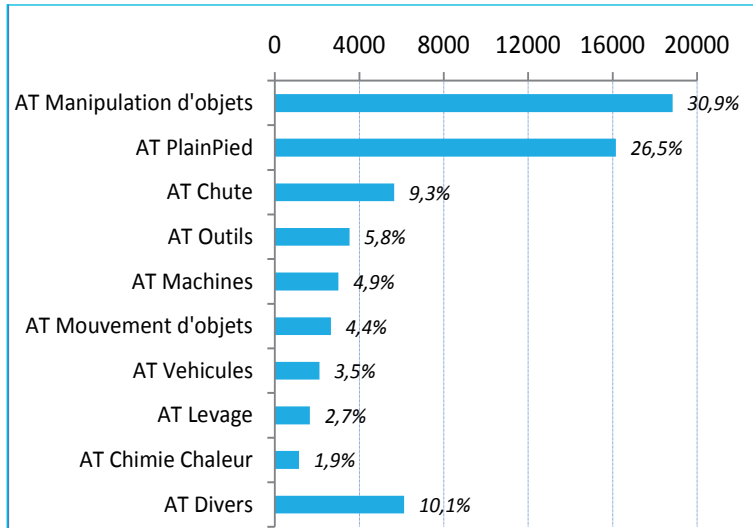
La principale cause d'accident est la manipulation d'objets (30,9%). Il s'agit d'objets manipulés habituellement sur le lieu de travail, de manutention ou autres cas.

Les accidents de plain-pied « déclenchés par la perturbation de l'équilibre corporel de la victime à l'occasion d'un travail qui n'est pas exécuté en hauteur » (définition de l'INRS), sont également une cause de blessure : ce sont 26,5% des AT avec arrêt. Les glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane en sont des éléments déclencheurs.

Les accidents du travail provoqués par une chute de hauteur représentent 9,3%. Le risque de chute de hauteur est caractérisé par un taux de gravité élevé. Près de 13,4% des AT sont liés spécifiquement aux équipements de travail (5,8% pour les outils, 4,9% pour les machines, 2,7% pour les accessoires de levage) et 3,5% pour l'usage de véhicule.

Les risques sont présents dans l'utilisation de nombreux appareils : tour, centrifugeuse, scie sauteuse, trancheuse à jambon, bande transporteuse, chariot automoteur, engin de terrassement, grue...

NOMBRE D'AT PAR TYPE D'ACCIDENT

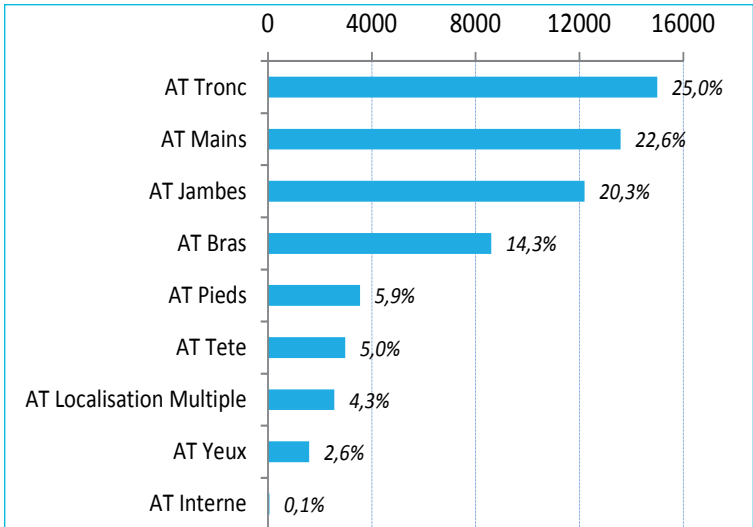


Source : Cnam-TS - MSA 2012 / Traitement Dares

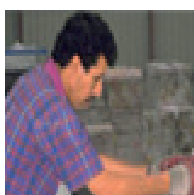
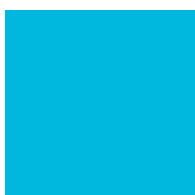
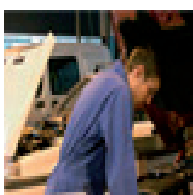
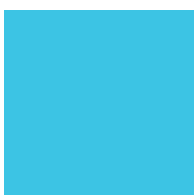
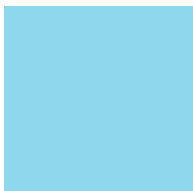
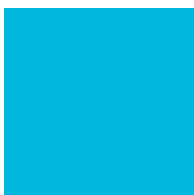
MANIPULATION D'OBJETS ET ACCIDENTS DE PLAIN-PIED : PRINCIPALES CAUSES D'AT

Une blessure sur quatre se situe au niveau du tronc, principalement au dos. Près de 23% des AT touchent les mains ou poignet et 20% les jambes, Les blessures aux bras sont aussi relativement fréquentes : 14% des cas d'AT. La nature de la blessure prend des formes diverses : contusion, lumbago, entorse, fracture, plaie, brûlure...

NOMBRE D'AT ET LOCALISATION DE LA BLESSURE



Source : Cnam-TS - MSA 2012 / Traitement Dares



3 - LES ACCIDENTS DE TRAJET EN ALPC

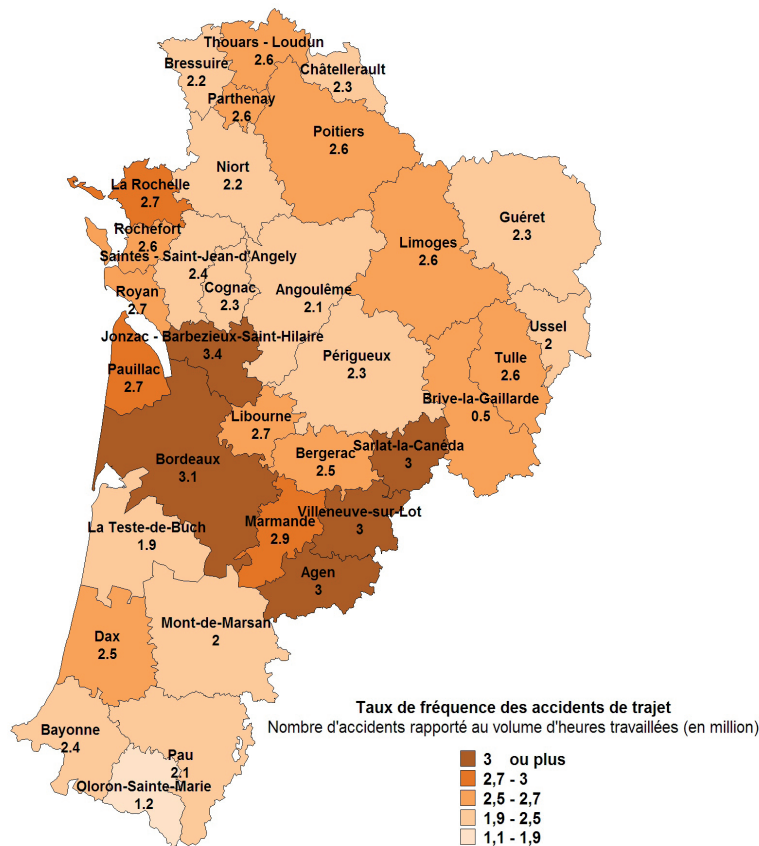
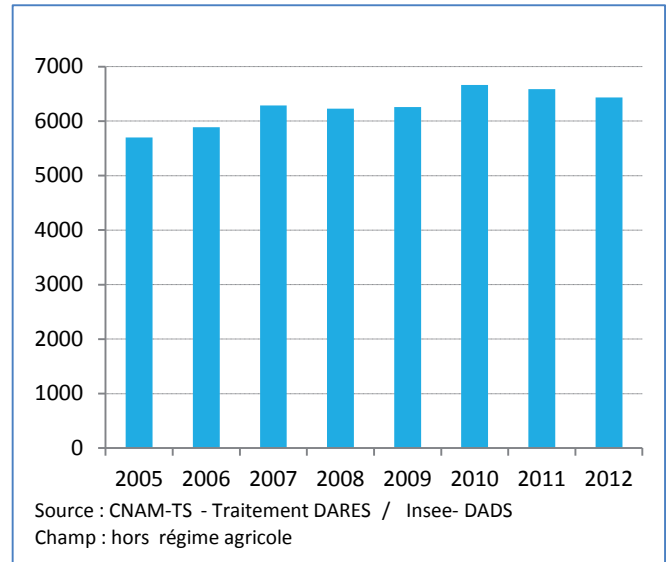
PLUS DE DE 6 600 ACCIDENTS DE TRAJETS EN ALPC

En 2012, 6 640 accidents de trajet entre le lieu de résidence et le lieu de travail sont déclarés en ALPC pour les salariés du régime général et agricole. Pendant la crise en 2008 et 2009, le nombre d'accidents de trajet diminue légèrement. Il augmente en 2010 et diminue à nouveau jusqu'en 2012.

La Gironde représente un tiers des accidents de trajets. C'est dans ce département que le taux de fréquence d'accidents de trajet est le plus élevé. Il est également important en Lot-et-Garonne et dans une moindre mesure en Charente-Maritime.

L'indice de gravité est supérieur en Charente-Maritime, en Gironde et en Dordogne par comparaison aux autres départements. Sept accidents de trajet ont causé la mort en Charente-Maritime et huit en Gironde. Au total la moitié des décès de la région ont eu lieu dans ces deux départements.

NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAJET EN ALPC



Source : Cnamts - MSA 2012 / traitement DARES



1 Définition de l'accident du trajet :

L'accident de trajet se définit comme l'accident qui se produit pendant le trajet aller et retour :

- entre le lieu de travail et la résidence principale ou secondaire présentant un caractère de stabilité, ainsi que tout autre lieu de résidence où le salarié se rend de façon habituelle pour des raisons d'ordre familial ;
- entre le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où le salarié prend habituellement son repas.

LES JEUNES PLUS SOUVENT ACCIDENTÉS SUR LE TRAJET

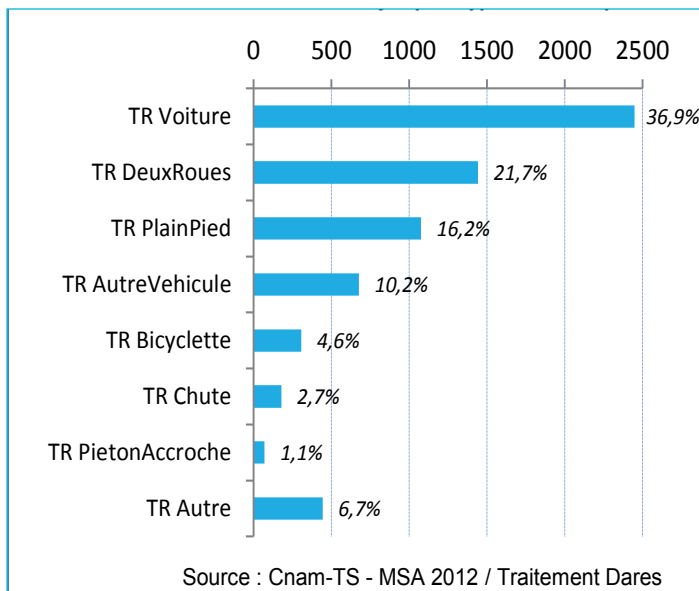
Les accidents du trajets concernent en nombre autant d'hommes que de femmes, En termes de fréquence, le taux est légèrement supérieur chez les femmes en particulier pour les salariés plus âgés.

Les disparités sont beaucoup plus marquées selon les âges des salariés. Le taux de fréquence d'accidents du trajet est largement plus élevé chez les jeunes. Cela tient au moyen de transport utilisé et certainement aussi à des comportements plus à risque, en particulier chez les jeunes hommes. Les accidents de trajet des jeunes de moins 20 ans interviennent majoritairement en deux-roues (54%) et sont souvent plus graves. L'indice de gravité pour les jeunes est en effet bien supérieur à celui des autres classes d'âge.

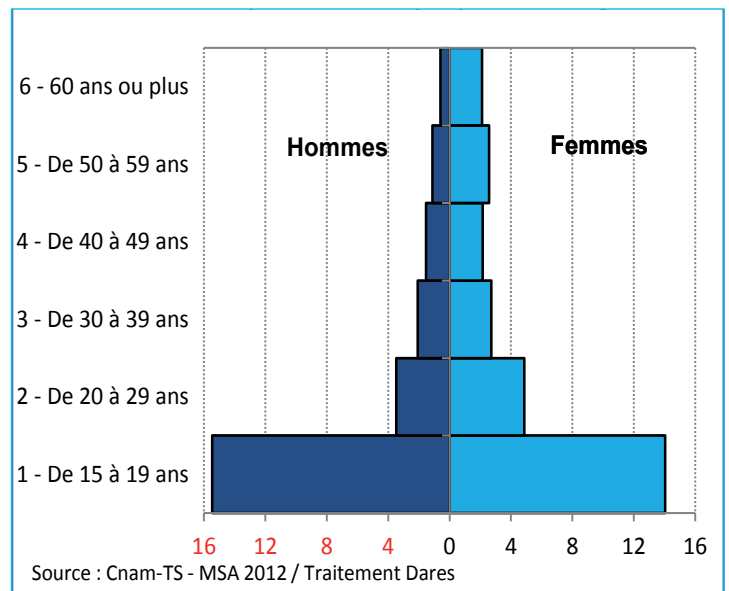
Globalement la fréquence des accidents de trajet et leur gravité diminuent avec l'âge. La gravité redevient cependant plus importante aux âges élevés, en particulier chez les femmes. Les accidents de plain pied et les chutes sont plus fréquents chez les salariés plus âgés (près de 35% des cas d'accidents pour les plus de 50 ans contre 7% pour les moins de 20 ans). Les accidents de bicyclette sont également plus fréquents pour cette tranche d'âge.

Pour les âges intermédiaires, ce sont les accidents de voiture qui restent majoritaires.

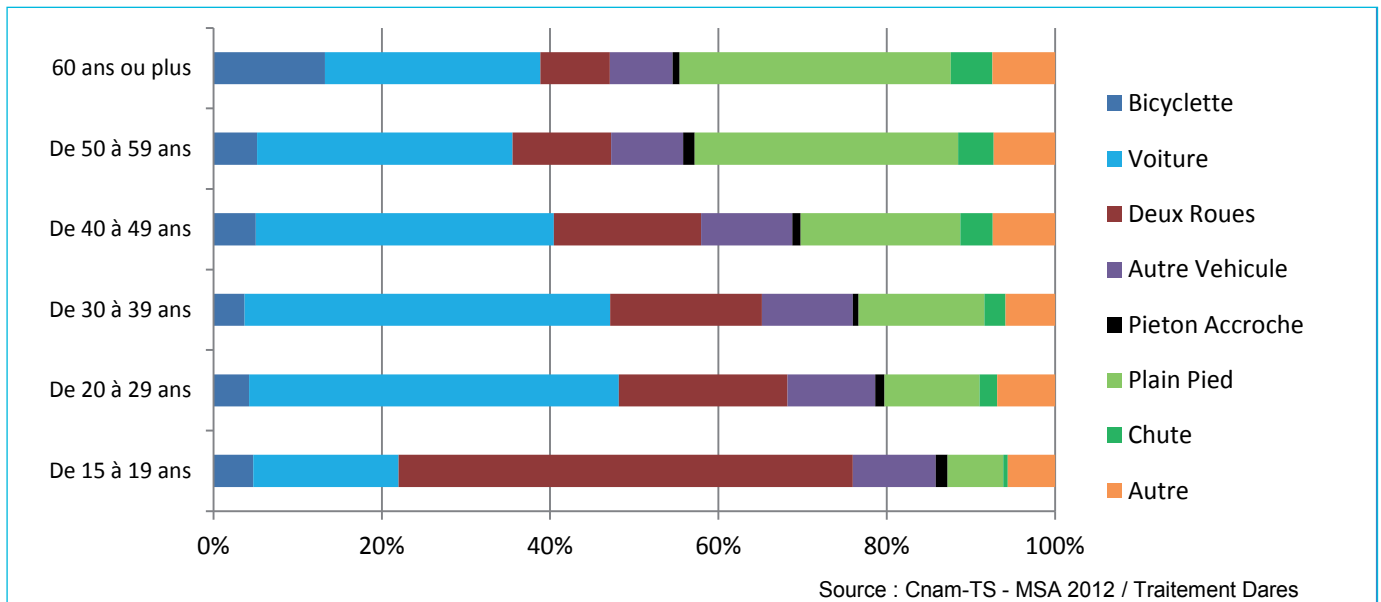
NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAJET PAR TYPE DE TRANSPORT



TAUX DE FREQUENCE DES MP PAR SEXE ET ÂGE



RÉPARTITION DES TYPES D'ACCIDENTS DE TRAJETS PAR ÂGE



4 - LES MALADIES PROFESSIONNELLES EN ALPC

PRÈS DE 6 000 MALADIES PROFESSIONNELLES¹ RECONNUES EN ALPC

En 2012, 6 000 maladies professionnelles (MP) sont déclarées et reconnues en ALPC pour les salariés du régime général et agricole. La répartition par département est assez proche de celle des accidents du travail, avec une moindre part pour la Gironde et à l'inverse une part plus importante pour les Deux-Sèvres.

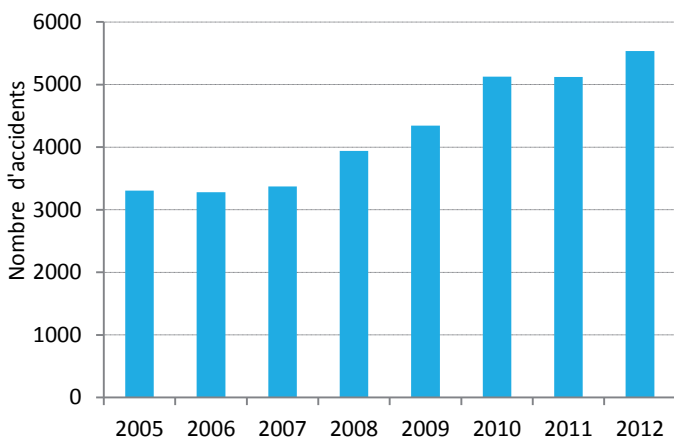
Les chiffres sur les MP sont à utiliser avec précaution. Il s'agit de maladies déclarées dans le cadre réglementaire et reconnues par les institutions compétentes.

Les maladies non déclarées et non reconnues par la législation ne sont pas prises en compte. La progression dans le processus de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles explique pour partie l'augmentation des MP.

Cela ne correspond pas nécessairement à une augmentation réelle de maladies causées par le travail.

Globalement, le niveau de déclaration et de reconnaissance des maladies a bien progressé entre 2007 et 2012.

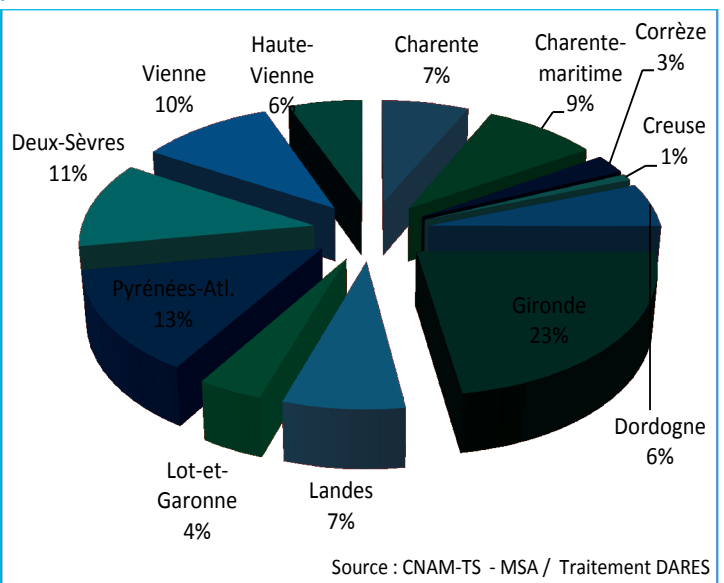
MALADIES PROFESSIONNELLES DECLARÉES ET RECONNUES EN ALPC



Source : CNAM-TS - Traitement DARES / Insee- DADS

Contrairement aux accidents du travail, les MP qui relèvent d'effets différés aux expositions aux risques professionnels, sont peu impactées par le niveau d'activité observé. La baisse d'activité pendant la crise ne s'est pas répercutée à la baisse sur le nombre de MP.

RÉPARTITION DES MP PAR DÉPARTEMENT



¹ DÉFINITION DE LA MALADIE PROFESSIONNELLE :

La maladie professionnelle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Contrairement aux accidents du travail, provoqués par un événement survenu à une date précise, la maladie professionnelle résulte d'une série d'événements à évolution lente pour lesquelles il est difficile de fixer exactement le point de départ. En outre, la cause professionnelle de la maladie est rarement évidente du fait notamment de la difficulté à recenser précisément les nuisances auxquelles ont été soumises certaines catégories de travailleurs dans leurs activités extraprofessionnelles.

Pour établir un lien entre exposition à un risque et maladie, le système des tableaux de maladies professionnelles a été mis en place. Les tableaux précisent les conditions à remplir pour qu'elles soient reconnues et indemnisées.

Les maladies ne remplissant pas toutes les conditions d'un tableau sont examinées par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) dont l'avis s'impose à la caisse d'assurance maladie. Les maladies concernées sont celles qui entraînent une incapacité permanente d'un taux supérieur ou égal à 25 % ou le décès.

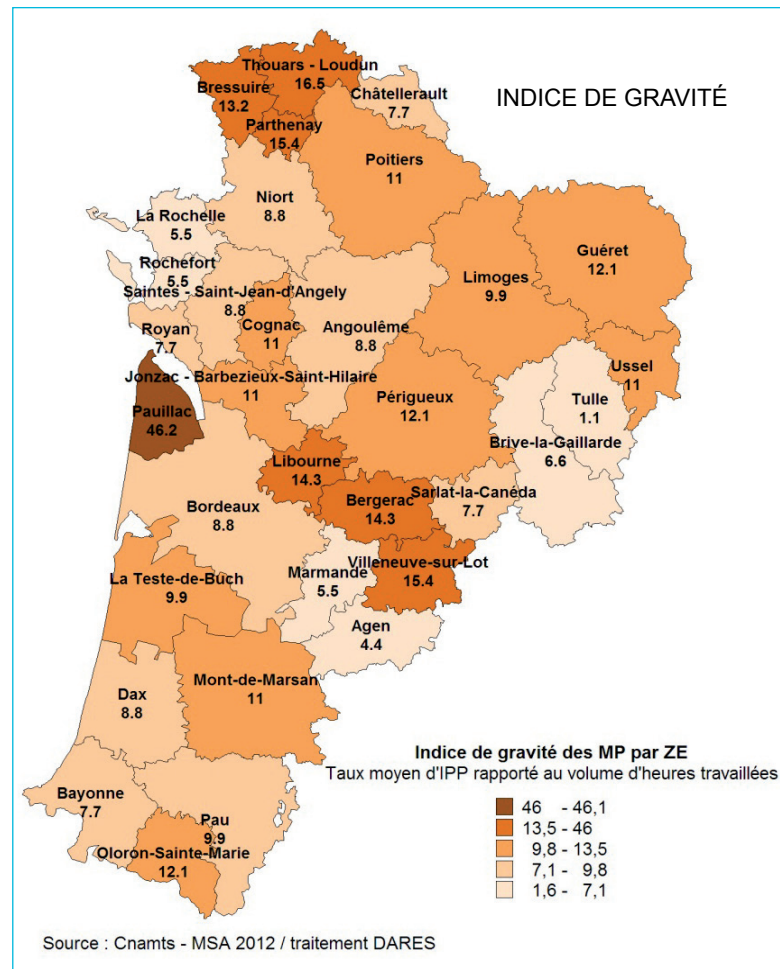
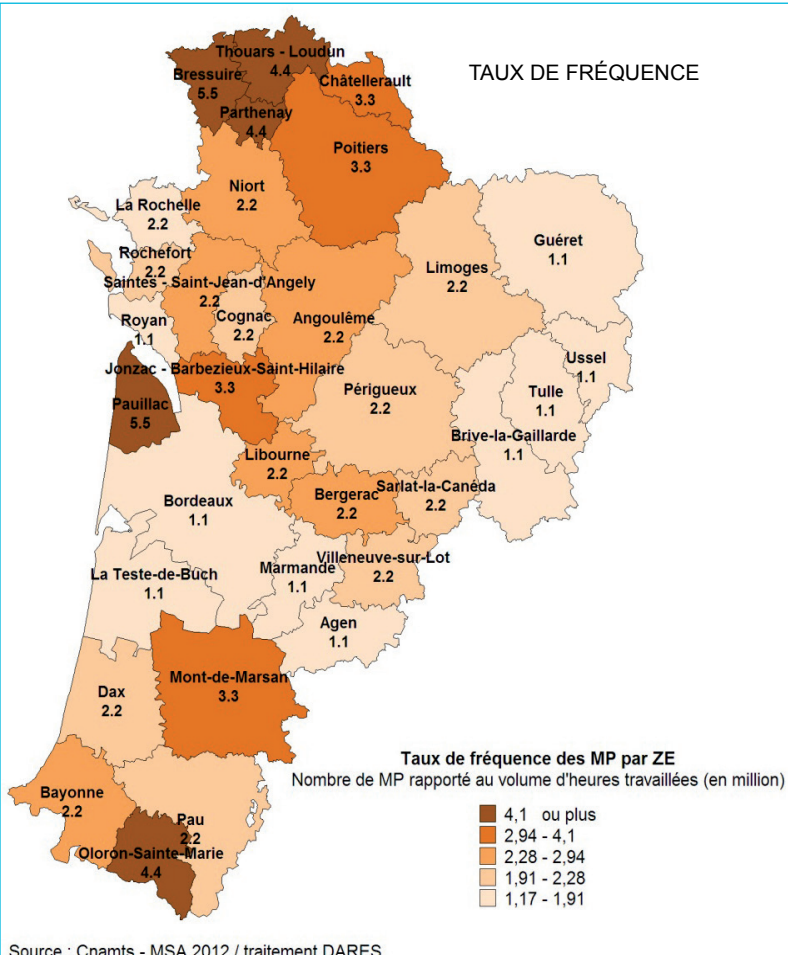
Dans ces conditions, on comprend la complexité de suivre l'évolution dans le temps des maladies professionnelles. Beaucoup de maladies ne sont pas déclarées, d'autres sont déclarées mais non reconnues. Par ailleurs le cadre réglementaire de reconnaissance des maladies évolue dans le temps. L'interprétation des statistiques doit donc se faire avec précaution.

UN TAUX DE FRÉQUENCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS ÉLEVÉ DANS LES DEUX-SÈVRES, EN VIENNE, À PAUILLAC ET OLORON

Le taux de fréquence, comme l'indice de gravité augmente de 2005 à 2012. Le plus grand nombre de déclarations et de reconnaissance des MP explique cette progression.

C'est dans les département des Deux-Sèvres et de la Vienne que le taux de fréquence des MP est le plus impor-

tant. Au sein des départements, les situations sont également contrastées. Dans les zones d'emploi de Pauillac, de Bressuire, Thouars et Parthenay, le taux de fréquence des MP est plus élevé. L'indice de gravité est également élevé dans ces zones, en particulier à Pauillac où la part de l'emploi agricole est importante.



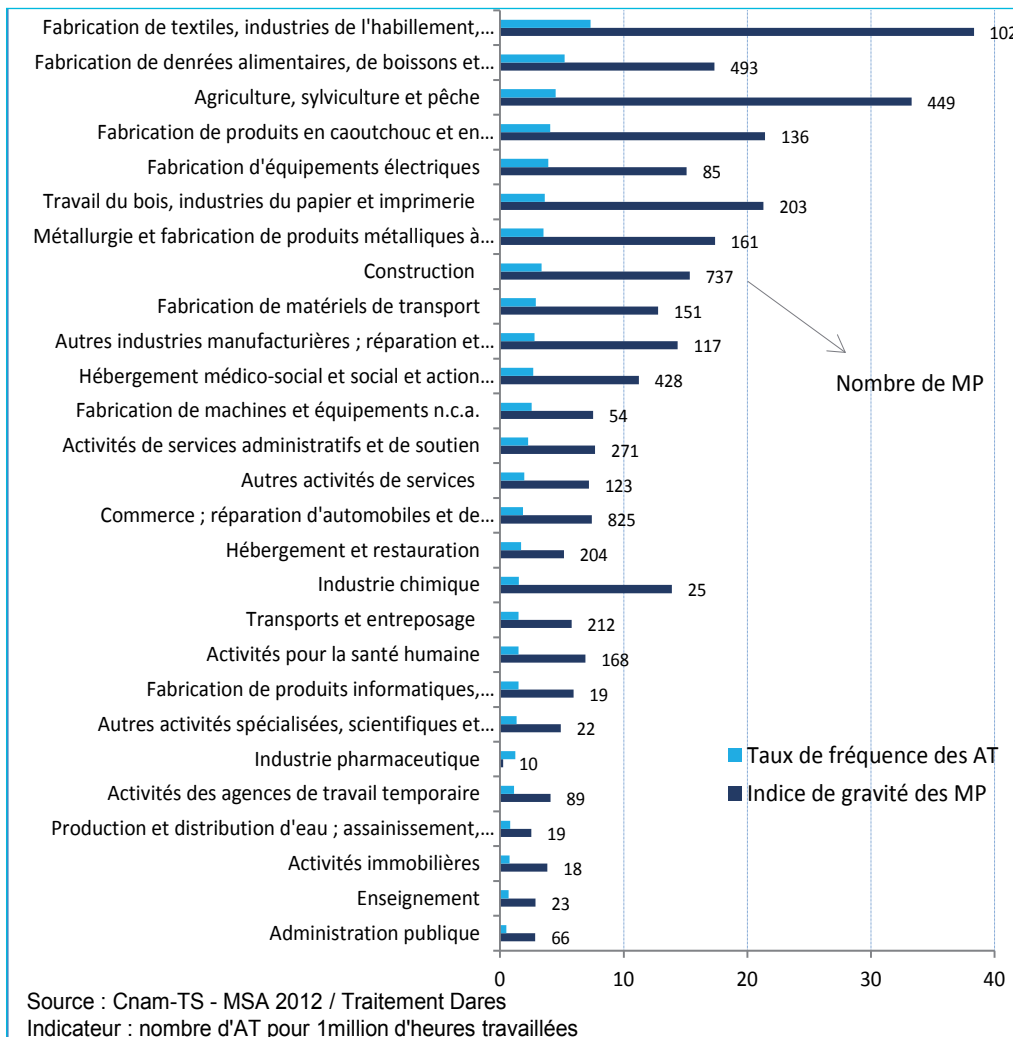
DES MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS FRÉQUENTES DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

En volume les maladies professionnelles reconnues pour les salariés du secteur du commerce, de la construction, de l'industrie agro-alimentaire, de l'agriculture de l'hébergement médico-social et de l'action sociale sont les plus nombreuses.

La fréquence et la gravité des maladies professionnelles sont fortement liées au domaine d'activité exercée, en rapportant le nombre de maladies reconnues au volume d'heures travaillées, ce sont dans les secteurs de l'industrie du textile-habillement-cuir, de l'agro-alimentaire, de la plasturgie, du bois et de l'agriculture que le taux de fréquence de maladie et la gravité sont les plus importants.

Dans la construction également, la fréquence des maladies professionnelles et leur gravité sont supérieures à la moyenne de l'ensemble des secteurs.

TAUX DE FRÉQUENCE ET INDICE DE GRAVITÉ DES MP EN ALPC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

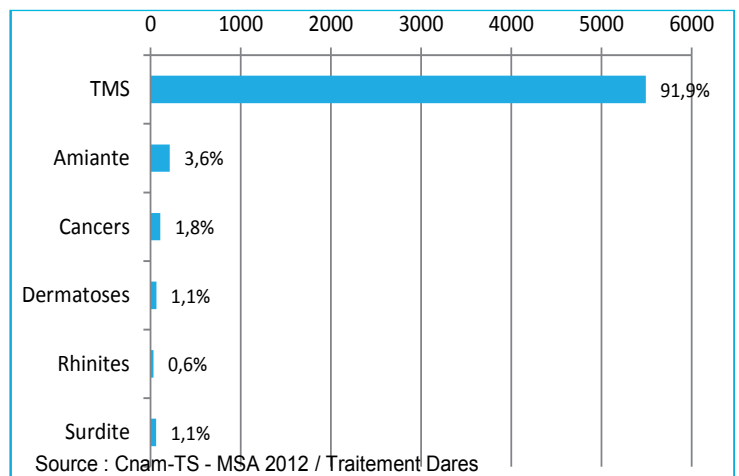


NEUF MALADIES PROFESSIONNELLES SUR DIX SONT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Les maladies professionnelles sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques (5490 au total en 2012), principalement des affections péri-articulaires.

Loin derrière, viennent ensuite les d'affections de l'amiante (213 cas) et les cancers (109 cas). Pour les cas d'amiante, c'est d'abord dans le secteur de la construction qu'ils sont les plus fréquents, puis dans l'industrie (métallurgie, chimie et bois principalement). Pour les cas de cancers, c'est également dans la construction et certains secteurs de l'industrie qu'ils sont plus nombreux mais aussi dans l'agriculture

RÉPARTITION DES MALADIES PROFESSIONNELLES SELON LA PATHOLOGIE



DES MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS FRÉQUENTES CHEZ LES OUVRIERS ET LES PLUS ÂGÉS, ET PLUS GRAVES CHEZ LES HOMMES

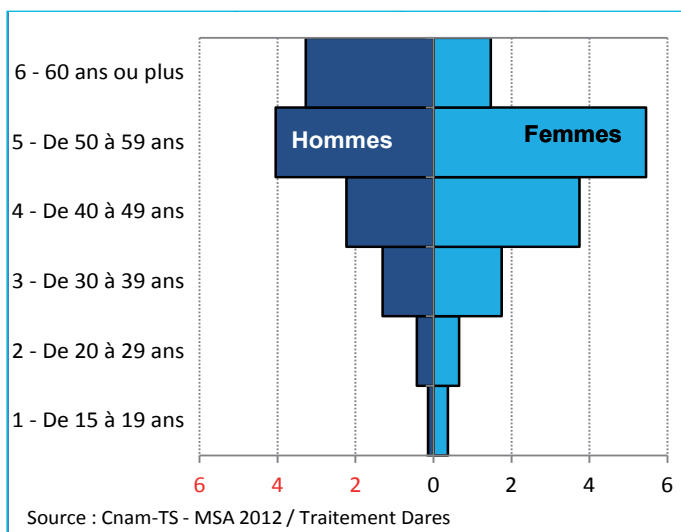
Sur les 6000 maladies professionnelles reconnues, il y a quasiment autant d'hommes que de femmes concernés. Rapportées au nombre d'heures travaillées, les MP sont un peu plus fréquentes chez les femmes (taux de fréquence 2,8 contre 2 pour les hommes). En revanche l'indice de gravité des MP est supérieure chez les hommes (17 contre 11).

La fréquence et la gravité des MP évoluent sensiblement en fonction de l'âge. Elles sont plus importantes quand le

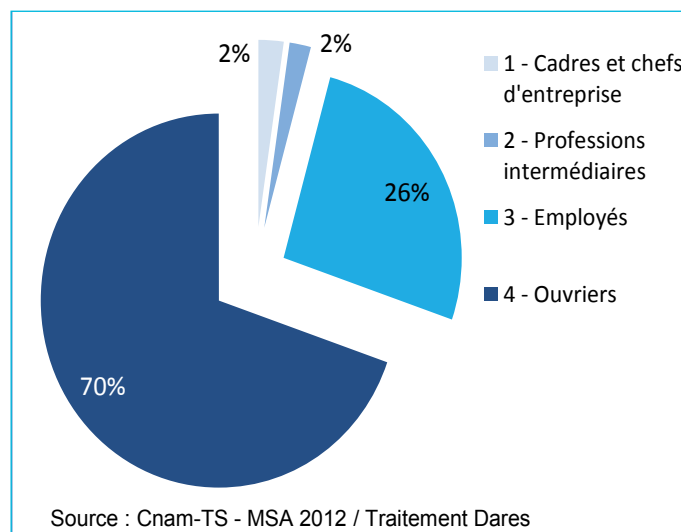
salarié est plus âgé. Les TMS qui affectent le rachis sont notamment les plus graves.

Les taux de fréquence des MP sont largement plus élevés chez les ouvriers. Ils sont plus exposés aux MP sur des métiers à risque, notamment dans la construction et l'industrie. La gravité des MP est également bien plus élevée dans cette catégorie socio-professionnelle. Sur les 34 morts du fait d'une MP, 32 sont ouvriers, exclusivement des hommes de plus de 50 ans.

TAUX DE FRÉQUENCE DES MP PAR SEXE ET ÂGE



RÉPARTITION DES MP PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

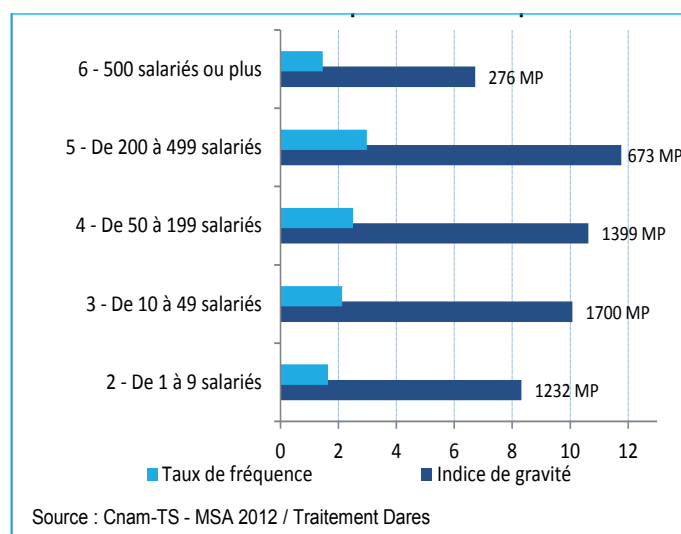


DES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES PLUS FRÉQUENTES DANS LES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

Les maladies déclarées et reconnues pour les salariés des plus petites et des plus grandes entreprises sont moins nombreuses proportionnellement au volume d'emplois qu'elle représentent.

Le taux de fréquence et la gravité des MP sont plus importants dans les entreprises de taille intermédiaire. Il est fonction croissante de la taille jusqu'au seuil des 500 salariés. C'est dans les entreprises de 200 à 499 salariés qu'il est le plus élevé. Au-delà de ce seuil, la fréquence et la gravité des MP redeviennent moins importantes.

NOMBRE DE MP PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Responsable éditorial :
Isabelle NOTTER
Directrice régionale

Rédaction
Karim MOUHALI
ESE-Etudes Statistiques Evaluation

Maquettage : Corinne URBAN
Service Communication Direccte ALPC

DIRECCTE Aquitaine
Immeuble le Prisme
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX cedex
☎ : 05 56 00 07 77
☎ : 05 56 99 96 69
dr-aquit.direction@direccte.gouv.fr